



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue **12 novembre 2018 à 19 h 40**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont présents la directrice générale par intérim et la greffière adjointe.

Autres personnes présentes : le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'urbanisme, le directeur du Service de l'environnement, la directrice des communications et relations publiques et le coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

Résumé de l'assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements suivants :

- I. **Règlement (2018)-102-51 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-472-1 afin d'autoriser un seul magasin de vente de vêtements de plus de 900 mètres carrés.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 [Séance ordinaire du 9 octobre 2018;](#)
 - 3.2 [Séance extraordinaire du 17 octobre 2018;](#)

4. **Règlements**
 - 4.1 Avis de motion :
 - 4.1.1 [Règlement \(2018\)-106-18 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale \(2008\)-106 relativement à diverses dispositions;](#)
 - 4.1.2 [Règlement \(2018\)-108-5 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme \(2008\)-108 relativement aux clôtures en rive;](#)
 - 4.2 [Règlement \(2018\)-102-49 modifiant le règlement de zonage \(2008\)-102 relativement à diverses dispositions :](#)
 - 4.2.1 [Avis de motion;](#)
 - 4.2.2 [Adoption du second projet de règlement;](#)
 - 4.3 Adoption de règlements :
 - 4.3.1 [Règlement \(2018\)-101-20 modifiant le règlement concernant les permis et certificats \(2008\)-101 afin d'intégrer un nouveau règlement;](#)
 - 4.3.2 [Règlement \(2018\)-102-50 modifiant le règlement de zonage \(2008\)-102 relativement à la zone inondable du ruisseau Clair;](#)
 - 4.3.3 [Règlement \(2018\)-121-1 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme \(2010\)-121 afin d'intégrer un nouveau règlement;](#)
 - 4.3.4 [Règlement \(2018\)-164 sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes;](#)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

- 4.4 Règlement (2018)-102-51 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-472-1 afin d'autoriser un seul magasin de vente de vêtements de plus de 900 mètres carrés :
- 4.4.1 Avis de motion;
 - 4.4.2 Adoption du projet de règlement;

5. Administration

- 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
- 5.2 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation;
- 5.3 Gestion des ressources humaines à l'écocentre de Mont-Tremblant;
- 5.4 Modification de la résolution CM17 12 397;
- 5.5 Acte de donation à la Fondation La Traversée - modification de l'échéancier;
- 5.6 Calendrier des séances 2019;
- 5.7 Chevaliers de Colomb - brunch de Noël - contribution financière;

6. Ressources humaines

- 6.1 Embauche d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics;
- 6.2 Embauche temporaire de préposés à l'écocentre - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 1705, rue Marie-Louise-Vallée - implantation d'un abri à bois et d'un pavillon en cour avant et augmentation de la hauteur d'une clôture;
 - 8.1.2 396, chemin Desmarais - réduction du pourcentage d'espace naturel, utilisation d'un matériau de revêtement prohibé, toiture d'un garage attenant et réduction de distances;
 - 8.1.3 1017, rue Longpré - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.4 130, chemin Jean-Robert - augmentation de la superficie d'une remise;
 - 8.1.5 225, chemin des Boisés - implantation d'une remise et d'un garage attenant en cour avant, réduction de la superficie d'espace naturel et augmentation du rapport bâti/terrain;
 - 8.1.6 211, chemin des Quatre-Sommets - empiètement dans l'aire d'isolement entre 2 bâtiments;
 - 8.1.7 180, chemin de la Grosse-Roche - implantation d'un garage en cour avant et empiètement en marge latérale;
 - 8.1.8 Rue Vaillancourt - empiètement en marge latérale, réduction de la largeur de l'allée d'accès et de la profondeur d'une aire d'isolement;
 - 8.1.9 770-774, allée Guy-Gérin-Lajoie - réduction d'aires d'isolement;
 - 8.1.10 780-784, allée Guy-Gérin-Lajoie - réduction d'aires d'isolement;
 - 8.1.11 177, chemin de la Paroi - implantation d'un réservoir de propane en cour avant;
 - 8.1.12 Allée Guy-Gérin-Lajoie - réduction d'aires d'isolement;
 - 8.1.13 Allée Guy-Gérin-Lajoie - réduction d'aires d'isolement;
 - 8.1.14 Rue Vaillancourt - réduction de la largeur de l'allée d'accès et de la profondeur d'une aire d'isolement;
 - 8.1.15 Chemin Desmarais - augmentation de pentes;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 Réunion du 17 septembre 2018;
 - 8.2.2 Réunion du 22 octobre 2018;
- 8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public;
- 8.4 Autorisation de signatures - servitude de non-construction pour mesures compensatoires - Immeubles Chriscott inc.;
- 8.5 Identification d'un odyonyme pour le prolongement d'une allée d'accès existante - nouveau lot 6 231 880 du cadastre du Québec;
- 8.6 Bail d'occupation du parc linéaire pour le stationnement situé entre les 1886 et 1900, chemin du Village;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

- 8.7 Convention de bail - Restauration et hébergement - Secteur Le Village - modifications;
- 8.8 Dépôt de comptes-rendus d'assemblées publiques sur divers projets de règlement;
- 8.9 Demande d'achat d'une surlargeur de l'emprise du parc linéaire et demande d'occupation d'une partie de l'emprise du parc linéaire - stationnement situé près du parc du Voyageur;
- 8.10 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats;
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle - acceptation finale des travaux;
 - 9.2 Aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique - acceptation finale des travaux;
 - 9.3 Consentement à une servitude entre le MTMDET et Hydro-Québec - autorisation de signature;
 - 9.4 Modification servitude aqueduc et égout - parties des lots 6 204 550 et 6 226 835 - rue de la Haie;
 - 9.5 Pavage conventionnel 2018 - acceptation provisoire des travaux;
 - 9.6 Centre collégial Mont-Tremblant - budget;
 - 9.7 Aménagement d'une patinoire au centre-ville;
 - 9.8 Usine de filtration - lac Tremblant - réfection de la toiture;
 - 9.9 Étude réseau d'égout sanitaire - secteur Village;
- 10. Environnement**
 - 10.1 Étude technique (conception, construction, exploitation, entretien) - Centre de transbordement des matières recyclables;
- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 Aménagement, entretien et exploitation des sentiers de ski de fond, raquette et marche hivernale sur le parc linéaire - autorisation de signature;
 - 11.2 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
 - 11.3 Autorisation d'événement;
 - 11.4 Appel d'offres sur invitation 2018-CL-08 - entretien et damage des sentiers de Fatbike (vélo à pneus surdimensionnés) - contrat;
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
 - 15.1 Pétition pour la réfection des rues Dupras et Chalifoux.
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

Résumé de l'objet de l'assemblée publique

M. Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée du projet de règlement (2018)-102-51. Il invite les personnes présentes à assister à l'assemblée publique qui aura lieu le mardi 4 décembre à 16 h à la salle du conseil au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué plus en détail et les personnes pourront s'exprimer sur ce sujet.

Les modifications visent à autoriser un seul magasin de vente de vêtements de plus de 950 mètres carrés dans la zone IN-472-1.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM18 11 404

3.1 Séance ordinaire du 9 octobre 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 405

3.2 Séance extraordinaire du 17 octobre 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Avis de motion

CM18 11 406

4.1.1 Règlement (2018)-106-18 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2018)-106-18 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions.

CM18 11 407

4.1.2 Règlement (2018)-108-5 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement aux clôtures en rive

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

d'une prochaine séance, le Règlement (2018)-108-5 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement aux clôtures en rive.

4.2 Règlement (2018)-102-49 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM18 11 408

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2018)-102-49 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 11 409

4.2.2 Adoption du second projet de règlement

La greffière adjointe mentionne qu'aucun changement n'a été apporté depuis l'adoption du projet de règlement.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de Règlement (2018)-102-49 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Adoption de règlements

CM18 11 410

4.3.1 Règlement (2018)-101-20 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 afin d'intégrer un nouveau règlement

Avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe mentionne que le règlement a pour objet d'intégrer le règlement sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes et d'indiquer que la zone inondable du ruisseau Clair ne pourra pas être soumise à une procédure de dérogation de la MRC des Laurentides pour les zones d'inondation à risque élevé. De plus, elle mentionne qu'aucun changement n'a été apporté depuis l'adoption du projet de règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU' un projet de ce règlement a été adopté en vertu de la résolution CM18 10 371;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-101-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 AFIN D'INTÉGRER UN NOUVEAU RÈGLEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 411

4.3.2 Règlement (2018)-102-50 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone inondable du ruisseau Clair



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

Avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe mentionne que le règlement vise à indiquer que la zone inondable du ruisseau Clair ne pourra pas être soumise à une procédure de dérogation de la MRC des Laurentides pour les zones d'inondation à risque élevé. De plus, elle mentionne qu'aucun changement n'a été apporté depuis l'adoption du projet de règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU' un projet de ce règlement a été adopté en vertu de la résolution CM18 10 373;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-102-50 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À LA ZONE INONDABLE DU RUISSEAU CLAIR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 412

4.3.3 Règlement (2018)-121-1 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (2010)-121 afin d'intégrer un nouveau règlement

Avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe mentionne que le règlement vise à soumettre, au comité consultatif d'urbanisme, les demandes relatives au nouveau règlement sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes. De plus, elle mentionne qu'aucun changement n'a été apporté depuis l'adoption du projet de règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU' un projet de ce règlement a été adopté en vertu de la résolution CM18 10 375;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-121-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2010)-121 AFIN D'INTÉGRER UN NOUVEAU RÈGLEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 413

4.3.4 Règlement (2018)-164 sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes

Avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe mentionne que le règlement vise à soumettre les demandes de permis ou certificats d'autorisation pour les constructions, bâtiments et ouvrages situés dans la zone inondable à risque élevé du ruisseau Clair au comité consultatif d'urbanisme et au conseil suivant la production d'une expertise hydrologique et hydraulique indiquant notamment les impacts et les mesures compensatoires proposées.

De plus, elle mentionne qu'un changement a été apporté depuis l'adoption du projet de règlement pour préciser que l'expertise soit réalisée suivant une méthodologie approuvée au préalable par la Ville.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Sylvie Vaillancourt à la séance du 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU' un projet de ce règlement a été adopté en vertu de la résolution CM18 10 377;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-164 SUR LES RESTRICTIONS À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS D'AUTORISATION EN RAISON DE CERTAINES CONTRAINTES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlement (2018)-102-51 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-472-1 afin d'autoriser un seul magasin de vente de vêtements de plus de 900 mètres carrés

CM18 11 414 4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le Règlement (2018)-102-51 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-472-1 afin d'autoriser un seul magasin de vente de vêtements de plus de 900 mètres carrés.

CM18 11 415 4.4.2 Adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 28 novembre 2018, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2018)-102-51 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-472-1 afin d'autoriser un seul magasin de vente de vêtements de plus de 900 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM18 11 416 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 417 5.2 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Danny Stewart



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

ET RÉSOLU :

- QUE** monsieur le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Mélanie Matte et Sylvie Vaillancourt, ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et Pierre Labonté représentent la Ville de Mont-Tremblant pour la partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant qui aura lieu le 30 novembre au Fairmont Tremblant;
- D'** autoriser l'achat de 5 billets pour un montant total de 575 \$, toutes taxes applicables incluses (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 418

5.3 Gestion des ressources humaines à l'écocentre de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a mandaté une firme afin de réaliser une étude portant sur les neuf écocentres de la MRC dans le but d'obtenir une analyse complète des infrastructures et de la gestion de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement et du développement durable et le Service des travaux publics de la Ville ont analysé l'étude et ont soumis des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces services appuient les recommandations de l'étude visant à apporter les correctifs prescrits pour l'écocentre de Mont-Tremblant et à optimiser les heures d'ouverture des écocentres de la MRC des Laurentides afin d'assurer une meilleure offre de services aux usagers en dehors des heures ouvrables régulières actuelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a toutefois des réserves quant à la mise en réseau des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Mont-Tremblant a toujours été cité comme exemple à suivre par les gestionnaires de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge ainsi que par les responsables de la MRC des Laurentides en raison de la qualité des services rendus par son personnel, telle qu'en fait foi les nombreux commentaires positifs reçus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

QUE la Ville appuie les recommandations de l'étude visant à apporter les correctifs prescrits pour l'écocentre de Mont-Tremblant et à optimiser les heures d'ouverture des écocentres de la MRC des Laurentides afin d'offrir une meilleure offre de services aux usagers;

DE procéder au renouvellement du protocole d'entente définissant les responsabilités que la MRC des Laurentides confie à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge ainsi qu'à la VILLE afin d'assurer la gestion opérationnelle du service d'écocentre régional sur le territoire de la Ville pour une période additionnelle de trois (3) ans, rétroactivement au 21 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 419

5.4 Modification de la résolution CM17 12 397

CONSIDÉRANT la dissolution de l'organisme Développement économique Mont-Tremblant (DEM);



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la création du Service de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire former un nouveau comité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM17 12 397 concernant la nomination à divers comités, commissions, associations et organismes afin d'ajouter le comité développement économique et d'y nommer les conseillers suivants :

Comités et commissions	Nominations
Comité développement économique	Madame Sylvie Vaillancourt Monsieur François Marcoux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 420

5.5 Acte de donation à la Fondation La Traversée - modification de l'échéancier

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2018, la Ville faisait donation à la Fondation La Traversée (« la Fondation ») d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 198 341 du cadastre du Québec, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 5 100, montée Ryan;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de cet acte, la Fondation s'engageait à mettre sur pied une maison de soins palliatifs dont les travaux de constructions et d'aménagement de la Phase 1, comportant un minimum de 4 lits, devaient être complétés le ou avant le 31 décembre 2018 et que cet échéancier est compromis compte tenu de la mise à niveau du bâtiment devenue nécessaire suite à la découverte notamment de problèmes d'infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le 11 octobre 2018, la Fondation adoptait la résolution C.A. 2018-10-03 reportant l'échéancier pour la Phase 1 au 30 juin 2019 et confirmant son engagement à respecter ce nouveau terme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE l'échéance des travaux de constructions et d'aménagement de la Phase 1 de la maison de soins palliatifs prévue à l'acte de donation de la Ville à la Fondation La Traversée, publié sous le numéro 23 802 530 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, soit reportée du 31 décembre 2018 au 30 juin 2019;

QUE toutes les autres dispositions de l'acte précité demeurent inchangées, notamment l'échéance des travaux de constructions et d'aménagement de la Phase 2 de la maison de soins palliatifs comportant un minimum de 6 lits qui devront être complétés le ou avant le 31 décembre 2022;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution CM18 10 382 adoptée le 9 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

CM18 11 421

5.6 Calendrier des séances 2019

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2019 immédiatement après la séance du conseil d'agglomération et selon le calendrier suivant, lequel sera diffusé sur le site Internet de la Ville et fera l'objet d'un avis public :

Lundi, 21 janvier
Lundi, 11 février
Lundi, 11 mars
Lundi, 8 avril
Lundi, 13 mai
Lundi, 10 juin
Lundi, 15 juillet
Lundi, 12 août
Lundi, 9 septembre
Mardi, 15 octobre
Lundi, 11 novembre
Lundi, 16 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 422

5.7 Chevaliers de Colomb - brunch de Noël - contribution financière

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière à Les Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Jovite des Laurentides n°2377, au montant de 200 \$, exonéré de taxes (poste budgétaire 02-110-00-972) pour le brunch de Noël qui se tiendra le 2 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM18 11 423

6.1 Embauche d'un opérateur en assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ définitif d'un opérateur en assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de monsieur Joël Savoie, à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 28 octobre 2018, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 424

6.2 Embauche temporaire de préposés à l'écocentre - Service des travaux publics



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

CONSIDÉRANT

le remplacement obligatoire occasionné par l'absence du titulaire du poste et la nécessité d'assurer le service aux utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Johannes Franken et Jacob Caron, à titre de préposés à l'écocentre au Service des travaux publics pour des remplacements sporadiques à compter du 9 décembre 2018, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur, avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM18 11 425

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2018 au montant 244 604,58 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM18 11 426

7.3 Dépôt des états comparatifs semestriels pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018

CONSIDÉRANT

l'obligation faite au trésorier en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt par le trésorier par intérim des deux états comparatifs dont l'un compare les revenus et dépenses de l'exercice courant en date du 30 septembre 2018 avec celui de l'exercice 2017 pour la même période et l'autre compare les revenus et dépenses en date du 30 septembre 2018 avec le budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pierre Labonté.

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 1705, rue Marie-Louise-Vallée - implantation d'un abri à bois et d'un pavillon en cour avant et augmentation de la hauteur d'une clôture

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-187) vise à régulariser, suite à la construction d'une allée d'accès :

- l'implantation d'un abri à bois et d'un pavillon en cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- en cour avant, l'érection d'une clôture d'une hauteur de 1,83 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU18-10-218)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 396, chemin Desmarais - réduction du pourcentage d'espace naturel, utilisation d'un matériau de revêtement prohibé, toiture d'un garage attenant et réduction de distances

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-195) vise à autoriser la construction d'une résidence dont :

- le revêtement extérieur est un revêtement métallique et un béton architectural alors que le règlement n'autorise pas ces matériaux;
- l'espace naturel atteindra 63,4 % plutôt que 80 %;
- la toiture du garage attenant est plate alors que le règlement ne le permet pas;
- un terrain de sport est collé à la résidence et au garage attenant plutôt qu'à respectivement 3 et 2 mètres de ceux-ci.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU18-10-210)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1017, rue Longpré - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-198) vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence dont l'implantation est à 1,34 m plutôt qu'à 3 m de la ligne latérale droite.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-10-212)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 130, chemin Jean-Robert - augmentation de la superficie d'une remise

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-199) vise à régulariser l'implantation d'une remise dont la superficie est de 23,45 m² plutôt que de 22 m².

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-219)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 225, chemin des Boisés - implantation d'une remise et d'un garage attenant en cour avant, réduction de la superficie d'espace naturel et augmentation du rapport bâti/terrain

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-200) vise à :

- autoriser la construction d'une résidence avec :
 - un espace naturel d'une superficie de 633 m² plutôt que de 750 m²;
 - un rapport bâti/terrain de 11,7 % plutôt que de 11 %;
 - l'implantation d'un garage attenant en cour avant.
- régulariser l'implantation d'une remise en cour avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-216)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 211, chemin des Quatre-Sommets - empiètement dans l'aire d'isolement entre 2 bâtiments

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-202) vise à autoriser l'implantation d'une habitation multifamiliale de 8 logements comprise dans un projet intégré d'habitation, à 4,81 m plutôt qu'à 8 m de l'habitation multifamiliale voisine.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-10-211)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 180, chemin de la Grosse-Roche - implantation d'un garage en cour avant et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-207) vise à autoriser la construction d'un garage attenant à la résidence dont l'implantation est en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-215)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Rue Vaillancourt - empiètement en marge latérale, réduction de la largeur de l'allée d'accès et de la profondeur d'une aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-209) vise à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements dont :

- l'implantation est à 2,1 m plutôt qu'à 3 m de la ligne latérale droite;
- la largeur de l'allée d'accès commune avec l'habitation multifamiliale voisine est de 4,26 m plutôt que de 5 m;
- la profondeur de l'aire d'isolement le long du mur arrière est de 1,22 m plutôt que de 2,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-213)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 770-774, allée Guy-Gérin-Lajoie - réduction d'aires d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-212) vise à autoriser l'implantation d'une remise attenante à une habitation trifamiliale en construction :

- à 5,7 m plutôt qu'à 7,5 m du bâtiment principal voisin;
- à 5,1 m plutôt qu'à 7,5 m de la remise attenante au bâtiment voisin.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-224)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 780-784, allée Guy-Gérin-Lajoie - réduction d'aires d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-213) vise à autoriser l'implantation d'une remise attenante à une habitation trifamiliale en construction :

- à 5,7 m plutôt qu'à 7,5 m du bâtiment principal voisin;
- à 5,7 m plutôt qu'à 7,5 m de sa remise attenante.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-225)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 177, chemin de la Paroi - implantation d'un réservoir de propane en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-215) vise à régulariser l'implantation d'un réservoir de propane en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-217)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 Allée Guy-Gérin-Lajoie - réduction d'aires d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-218) vise à autoriser l'implantation d'une habitation trifamiliale à 6,7 m plutôt qu'à 7,5 m de l'habitation trifamiliale voisine.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-221)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 Allée Guy-Gérin-Lajoie - réduction d'aires d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-219) vise à autoriser l'implantation d'une habitation trifamiliale comprenant une remise attenante où les aires d'isolement, plutôt que de 7,5 m, sont de :

- 5,8 m entre la remise attenante et l'habitation trifamiliale voisine;
- 5,8 m entre l'habitation et la remise attenante de l'habitation trifamiliale voisine;
- 5,7 m entre les 2 remises attenantes.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-222)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.14 Rue Vaillancourt - réduction de la largeur de l'allée d'accès et de la profondeur d'une aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-221) vise à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements dont :

- la largeur de l'allée d'accès commune avec l'habitation multifamiliale voisine est de 4,26 m plutôt que de 5 m;
- la profondeur de l'aire d'isolement le long du mur arrière est de 1,22 m plutôt que de 2,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-10-214)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.15 Chemin Desmarais - augmentation de pentes

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-222) vise à autoriser la construction de 8 tronçons d'allées d'accès d'un projet intégré dont les pentes sont de 13,5 % sur des longueurs inférieures à 200 m et précédées de pentes allant jusqu'à 12 % plutôt que de 8 % sur des distances allant jusqu'à 15 m plutôt que 50 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-10-220)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

8.2.1 Réunion du 17 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre par le conseil lors de la séance du 17 septembre 2018 au cours de laquelle la demande de dérogation mineure et le report de la décision du conseil la concernant a été signifié par la résolution CM18 10 385;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 222, chemin Plouffe faisant l'objet de la recommandation CCU18-09-180 incluse au procès-verbal du 17 septembre 2018 conditionnellement à la réalisation des mesures compensatoires proposées par la requérante dans sa correspondance du 12 septembre 2018;
- D' informer la requérante que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 428

8.2.2 Réunion du 22 octobre 2018

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle proposition ait été déposée, le 5 novembre dernier, pour la construction de 5 habitations unifamiliales contiguës sur le boulevard du Docteur-Gervais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- 1) Pour la demande de dérogation mineure visant la propriété du 396, chemin Desmarais faisant l'objet de la recommandation CCU18-10-210 :
 - D' accepter les volets qui concernent le toit plat du garage attenant, les réductions de distance entre le terrain de sport, la résidence et le garage attenant ainsi que la réduction du pourcentage d'espace naturel compte tenu de l'engagement du propriétaire, formulé dans une lettre datée du 26 octobre 2018, à appliquer des mesures compensatoires;
 - DE refuser le volet de la demande concernant le revêtement extérieur métallique;
 - D' informer le requérant que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation partielle de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.
- 2) DE refuser la demande de dérogation mineure pour des allées d'accès du projet intégré La Légende sur le chemin Desmarais faisant l'objet de la recommandation CCU18-10-220.
- 3) D' accepter la demande de modification à l'apparence extérieure des bâtiments en construction aux 2701, 2705, 2709, 2729, 2733, 2732 et 2736 chemin du Village, faisant l'objet de la recommandation CCU18-10-226, conformément à la nouvelle proposition qui consiste en la pose, pour camoufler les pilotis, de planches de bois à l'horizontal, de façon ajourée dont la couleur reprendra le brun foncé du bâtiment.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

- 4) D' entériner la recommandation CCU18-10-231 pour l'installation d'une enseigne sur poteaux au 1290, rue Groulx en ajoutant une troisième condition à l'effet que les poteaux soient en bois.
- 5) D' accepter la demande d'installation d'une enseigne modulaire sur poteaux au 175-255, montée Ryan, faisant l'objet de la recommandation CCU18-10-233, conformément à la nouvelle proposition de la firme Barbo Enseignes datée du 6 novembre 2018, qui inclut un aménagement paysager et à la condition que les poteaux soient en bois et qu'une garantie financière au montant de 500 \$ soit déposée.
- 6) D' accepter la demande d'exemption d'une clôture de perche au 120, chemin de Brébeuf, faisant l'objet de la recommandation CCU18-10-234.
- 7) D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 22 octobre 2018 et :

D'accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue Vaillancourt	CCU18-10-213
Rue Vaillancourt	CCU18-10-214
180, chemin de la Grosse-Roche	CCU18-10-215
225, chemin des Boisés	CCU18-10-216
177, chemin de la Paroi	CCU18-10-217
130, chemin Jean-Robert	CCU18-10-219
Allée Guy-Gérin-Lajoie	CCU18-10-221
Allée Guy-Gérin-Lajoie	CCU18-10-222
770-774, allée Guy-Gérin-Lajoie	CCU18-10-224
780-784, allée Guy-Gérin-Lajoie	CCU18-10-225

D'accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
211, chemin des Quatre-Sommets	CCU18-10-211
1017, rue Longpré	CCU18-10-212

D'accepter en partie la demande de dérogations mineures sur la propriété suivante :

Adresses	# de la décision du CCU
1705, rue Marie-Louise-Vallée	CCU18-10-218

sans remboursement des frais de 450 \$ versés pour la demande de dérogation mineure;

D'accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Allée Guy-Gérin-Lajoie	CCU18-10-223
445, route 117	CCU18-10-229
235, montée Ryan	CCU18-10-230
3035, chemin de la Chapelle	CCU18-10-232

D'accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
3035, chemin de la Chapelle	CCU18-10-227
Boulevard du Docteur-Gervais	CCU18-10-228

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires suivants, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68 :

Demandeur	Objet
Placements Jeannot Clément inc. 1535, route 117	Aménagement d'un stationnement dans l'emprise de la voie de service de la route 117
Mme Dominique Gauthier et M. Éric Carignan 164, chemin des ancêtres	Empiètement d'un lampadaire dans l'emprise du chemin des Ancêtres
M. Claude Dicaire 165, allée de la Sapinière	Empiètement de la corniche d'un garage dans l'emprise du chemin Brière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 430

8.4 Autorisation de signatures - servitude de non-construction pour mesures compensatoires - Immeubles Chriscott inc.

CONSIDÉRANT QUE la société Immeubles Chriscott inc. est propriétaire du lot 2 803 090 du cadastre du Québec situé dans les bassins versants des lacs Mercier et Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge utile que ce lot soit grevé d'une servitude de non-construction comme mesures compensatoires pour des lots situés dans les bassins versants des lacs Mercier et Tremblant qui ne respecteront pas le pourcentage d'espace naturel applicable;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs, bénéficiant d'une entente avec le propriétaire de ce terrain, devront adresser au préalable une demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de l'entente avec la société Immeubles Chriscott inc. lors de l'établissement d'une servitude de non-construction sur le lot 2 803 090 du cadastre du Québec aux fins de mesures compensatoires lorsque requises au moment de l'acceptation de demandes de dérogations mineures sur le pourcentage d'espace naturel provenant des bassins versants des lacs Mercier et Tremblant, présentées par les bénéficiaires de l'entente;

QUE lorsque la superficie totale de ce lot aura fait l'objet de mesures compensatoires pour les espaces naturels, la Ville procède à son acquisition pour une somme de 1 \$, taxes applicables incluses;

QUE tous les frais relatifs à ces actes notariés soient assumés par la société.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM18 11 431

8.5 Identification d'un odonyme pour le prolongement d'une allée d'accès existante - nouveau lot 6 231 880 du cadastre du Québec



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

CONSIDÉRANT le prolongement de l'allée d'accès des Chevaux-Blancs sur le nouveau lot 6 231 880 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE nommer l'allée se trouvant sur le nouveau lot 6 231 880 du cadastre du Québec, l'allée des Chevaux-Blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM18 11 432

8.6 Bail d'occupation du parc linéaire pour le stationnement situé entre les 1886 et 1900, chemin du Village

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à l'obtention du bail d'occupation DPL-2017-010 pour le stationnement situé entre les immeubles portant les numéros civiques 1886 et 1900, chemin du Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 433

8.7 Convention de bail - Restauration et hébergement - Secteur Le Village - modifications

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu entre 9365-1057 Québec inc. et la Ville en date du 15 septembre 2017 stipulait des termes différents en fonction des immeubles de manière à ne pas entraver la planification de futurs projets visant la concrétisation du Programme particulier d'urbanisme du noyau villageois précédemment adopté;

CONSIDÉRANT QUE le locataire, dans le cadre de son commerce, doit pouvoir connaître d'avance la disponibilité de son offre en matière d'hébergement et qu'il projette d'effectuer un certain nombre d'améliorations afin d'offrir un produit convenable à ses visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM18 05 212 prolongeait la location du 118, rue du Couvent jusqu'au 24 mars 2019 et autorisait la location du garage situé derrière le 1885, chemin du Village pour une période de 5 mois;

CONSIDÉRANT QUE le locataire a manifesté son intention de prolonger le terme des emplacements venant à échéance le 24 mars 2019 de même que la location du garage et que les activités de la plage du lac Mercier nécessitent que la Ville se réserve un espace d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'assurer de maintenir la vitalité et l'achalandage du noyau villageois durant la période nécessaire à l'évaluation de futurs projets dans le secteur Le Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la modification du bail précité en reportant son échéance au 24 mars 2020 pour les immeubles situés au 1855-1857, chemin du Village, 118, rue du Couvent, 109, rue Benoit et 113, rue Benoit;
- DE modifier l'Annexe A incluse au bail précité afin de refléter cette prolongation de terme pour les immeubles ci-dessus mentionnés, toutes les autres dispositions du bail qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution demeurant inchangées;
- DE mettre sans frais à la disposition de 9365-1057 Québec inc. le garage situé derrière le 1885, chemin du Village, rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 24 mars 2020, pour l'entreposage d'un camion, à la condition que, durant cette même période, 9365-1057 Québec inc. mette sans frais à la disposition de la Ville, un espace identifié à l'Annexe B du bail précité comme étant « *Salle rangement vélos et bureau* » du 1874, chemin du Village, pour les besoins d'entreposage du Service de la culture et des loisirs;
- QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption d'une résolution par 9365-1057 Québec inc. entérinant toutes et chacune des dispositions ci-incluses et ce, dans les 30 jours de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Dépôt de comptes-rendus d'assemblées publiques sur divers projets de règlement

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose les comptes-rendus de :

- l'assemblée publique de consultation tenue le 11 octobre 2018 en regard des projets de règlements suivants :
 - Règlement (2018)-102-49 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
 - Règlement (2018)-106-18 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions;
 - Règlement (2018)-108-5 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement aux clôtures en rive.
- l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} novembre 2018 en regard des projets de règlements suivants :
 - Règlement (2018)-101-20 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 afin d'intégrer un nouveau règlement;
 - Règlement (2018)-102-50 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone inondable du ruisseau Clair;
 - Règlement (2018)-121-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone inondable du ruisseau Clair;
 - Règlement (2018)-164 sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes.

CM18 11 434

8.9 Demande d'achat d'une surlargeur de l'emprise du parc linéaire et demande d'occupation d'une partie de l'emprise du parc linéaire - stationnement situé près du parc du Voyageur

CONSIDÉRANT QUE l'emprise du parc linéaire appartient au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du parc linéaire a été confiée à la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant investit de façon importante et régulière dans une partie de l'emprise du parc linéaire, soit dans le stationnement situé près du parc du Voyageur, qui dessert principalement les utilisateurs du parc linéaire;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite agrandir ce stationnement pour mieux desservir les utilisateurs du parc linéaire et, étant donné l'importance de l'investissement, souhaite devenir propriétaire de la surlargeur du parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' informer la MRC des Laurentides et le ministère des Transports du Québec de l'intention de la Ville d'acheter, à sa valeur marchande, une partie du lot 3 280 987 du cadastre du Québec qui correspond à la section qu'occupera le stationnement situé près du parc du Voyageur, une fois agrandi, et situé dans la surlargeur du parc linéaire;
- D' autoriser la coordonnatrice - construction, inspection et service aux citoyens à déposer et signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à l'octroi d'une permission d'occupation pour la section du stationnement, une fois agrandi, qui n'est pas située dans la surlargeur du parc linéaire;
- DE mandater les professionnels nécessaires à cette acquisition et à l'obtention du bail d'occupation, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville et payable par le fonds de parc (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Mélanie Matte déclare que par souci de transparence, étant donné qu'un membre de sa famille est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM18 11 435

8.10 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT QUE le mandat de messieurs Carol Matte et Yvon Labonté, membres nommés sur le comité consultatif d'urbanisme, prend fin le 31 décembre 2018;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de messieurs Carol Matte et Yvon Labonté au comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Mélanie Matte reprend part aux délibérations.

9. Travaux publics

CM18 11 436

9.1 Réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle en 2016 ont été réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux de réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle et de conserver la retenue contractuelle de 5 % au montant de 6 521,52 \$, taxes en sus (projet 2015-18), pour les travaux de réfection d'un tronçon du chemin de la Chapelle, suivant entente avec l'entreprise Uniroc Construction inc., comme compensation permanente pour les déficiences observées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 437

9.2 Aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique ont été réalisés par l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Itée., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par Les Consultants SM inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux d'aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique (projet 2017-01) et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 21 353,47 \$, taxes en sus;

QUE ce paiement soit versé à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Itée., sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 438

9.3 Consentement à une servitude entre le MTMDET et Hydro-Québec - autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution CM17 09 299, adoptée le 11 septembre 2017, confirmant l'accord de la Ville à l'établissement d'une servitude de nonaccès entre le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) et Hydro-Québec sur une partie du lot 3 280 558 du cadastre du Québec, faisant face à la propriété du 289, route 117;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit intervenir à la signature de la servitude de non accès devant être signé entre le MTMDET et Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer, à titre d'intervenante, l'acte de servitude de non accès sur une partie du lot 3 280 558 du cadastre du Québec entre le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports et Hydro-Québec, visant à confirmer son accord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 439

9.4 Modification servitude aqueduc et égout - parties des lots 6 204 550 et 6 226 835 - rue de la Haie



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficie d'une propriété superficière pour une conduite d'aqueduc et une conduite d'égout sanitaire, ainsi que des servitudes accessoires de passage et de creusement afin d'entretenir et réparer ces conduites, situées en partie sur les lots 6 204 549, 6 204 550 et 6 226 835, adjacents à la rue de la Haie, selon l'acte de servitude 649 873 du 30 décembre 1982;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 6 204 549, 6 204 550 et 6 226 835, désire construire de nouveaux bâtiments sur ces lots et qu'il devient alors nécessaire de modifier l'assiette des servitudes créées dans l'acte de servitude 649 873 afin de tenir compte de l'emplacement réel des installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau fonds servant sur les lots 6 204 550 et 6 226 835, est décrit et montré à une description technique préparée par monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre, en date du 17 septembre 2018, sous sa minute 2542, plan 27863;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature d'un acte modifiant l'assiette des servitudes créées dans l'acte de servitude du 30 décembre 1982, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 649 873, par un nouveau fonds servant sur les lots 6 204 550 et 6 226 835 du cadastre du Québec, tel que décrit et montré à une description technique préparée par Simon Jean, arpenteur-géomètre, en date du 17 septembre 2018, sous sa minute 2542, plan 27863;

QUE telles servitudes n'affectent plus le fonds servant initial à l'acte de servitude précité, mais seulement le nouveau fonds servant, toutes les autres dispositions de l'acte de servitude demeurant inchangées et en vigueur;

QUE tous les frais relatifs à l'acte de servitude soient à la charge du requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 440

9.5 Pavage conventionnel 2018 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2018 ont été réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

D' approuver le décompte final du contrat de pavage conventionnel 2018 réalisé par l'entreprise Uniroc Construction inc. au montant total de 801 491,94 \$, taxes en sus;

DE procéder au paiement du décompte final au montant de 13 073,43 \$, taxes en sus, auquel une retenue de 10 % est appliquée (projets 2018-18 à 2018-25);

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de pavage conventionnel 2018 et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 40 074,60 \$, taxes en sus, pour le projet de pavage conventionnel 2018 (projets 2018-18 à 2018-25), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 441

9.6 Centre collégial Mont-Tremblant - budget

CONSIDÉRANT QUE la Ville consent à agir à titre de gestionnaire de projet afin d'assurer l'implantation d'un Centre collégial permanent sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' afin de poursuivre la planification du projet d'implantation d'un Centre collégial sur son territoire, certains contrats doivent être accordés à des entités détenant les qualifications requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accorder une enveloppe budgétaire au montant de 50 000 \$, payable par le surplus libre accumulé, pour l'octroi de certains contrats, notamment et sans s'y restreindre : un relevé d'arpentage, une étude géotechnique du site, services légaux (notaire et arpenteur-géomètre) et tous autres contrats ou dépenses requises afin de permettre l'avancement du dossier d'implantation d'un Centre collégial permanent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 442

9.7 Aménagement d'une patinoire au centre-ville

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite bonifier l'offre d'activité hivernal de loisirs dans le secteur centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'autoriser l'octroi d'une enveloppe budgétaire au montant de 25 000 \$ (poste budgétaire 02-701-31-521), à même le fonds de parcs, afin de permettre l'aménagement d'une patinoire extérieure à l'intérieur du futur Espace public pour la saison hivernale 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 443

9.8 Usine de filtration - lac Tremblant - réfection de la toiture

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation d'un test de banc de charge de la génératrice desservant l'usine de filtration d'eau potable située au 2996, chemin de la Chapelle, un incendie mineur est survenu dans la toiture de l'usine au pourtour de la cheminée de cette génératrice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

D' octroyer à la société 2747-6035 Québec Inc., faisant affaire sous Silencieux Federal Mufflers, un contrat pour la réfection du toit et l'isolation de la cheminée de l'usine de filtration située au 2996, chemin de la Chapelle, au montant de 20 197,69 \$, taxes en sus, le tout en conformité avec les normes, exigences et standards en la matière;

QUE cette dépense soit payable par la réserve d'aqueduc du secteur Village (poste budgétaire 02-412-01-522) quant à la partie assumée par la Ville et le solde par notre assureur la Mutuelle des municipalités du Québec, le tout selon les termes de la police d'assurance en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 11 444

9.9 Étude réseau d'égout sanitaire - secteur Village

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'octroyer à la société Marchand Houle et associés inc. un contrat pour l'analyse de la capacité des installations de traitement des eaux usées dans le bassin versant des étangs aérés du secteur Village, situées au 109B, chemin de la Sablière, au montant de 12 500 \$, taxes en sus, payable par la réserve d'égout du secteur Village (poste budgétaire 02-414-01-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM18 11 445

10.1 Étude technique (conception, construction, exploitation, entretien) - Centre de transbordement des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides (MRC) a redonné compétence aux municipalités de son territoire en matière de collecte et de transport des matières résiduelles par son *Règlement 333-2018 modifiant le règlement 219-2007 concernant la déclaration de compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles à l'exception de la compétence relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles;*

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit réaliser prochainement un appel d'offres pour se doter d'un nouveau contrat de service de collecte et de transport des matières résiduelles qui entrerait en vigueur à compter de janvier 2020 suite à l'expiration du contrat de collecte actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville envisage d'établir un centre de transbordement des matières recyclables sur son territoire afin d'optimiser le service de collecte et de transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' un avis d'appel d'intérêt a été réalisé en mai 2018 à cet effet avec des résultats peu concluants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' affecter, à même l'excédent de fonctionnement liés à la gestion des matières résiduelles, une somme de 25 000 \$ aux fins de la réalisation d'une étude



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

technique (conception, construction, exploitation, entretien) permettant de définir les modalités techniques de transbordement et de fournir des estimés budgétaires détaillés associés à l'aménagement d'un centre de transbordement des matières recyclables sur le territoire de la Ville (poste budgétaire 02-470-00-419);

D' octroyer, de gré à gré, un contrat à une firme spécialisée afin de réaliser cette étude technique, pour une somme maximale de 24 999,99\$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM18 11 446

11.1 Aménagement, entretien et exploitation des sentiers de ski de fond, raquette et marche hivernale sur le parc linéaire - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE pour aménager, entretenir et exploiter les sentiers pour la pratique du ski de fond, de la raquette et de la marche hivernale sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord, la Ville doit signer un bail avec la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

DE louer la bande de terrain connue sous l'appellation parc linéaire le P'tit Train du Nord de la borne kilométrique 77.2 à la borne 94 pour un montant global de 1 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 15 avril 2019 (poste budgétaire 02-701-52-498);

D' autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer le bail à intervenir avec la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 447

11.2 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des sentiers de la Ville de Mont-Tremblant, le Service de la culture et des loisirs désire déposer une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la cadre de son programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

D' autoriser la présentation d'un projet pour la réfection de sentiers au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Mont-Tremblant à payer sa part des coûts admissibles, soit 37 500 \$ (poste budgétaire 02-701-52-535) au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier advenant l'acceptation du projet par le Ministère qui lui fournirait une aide financière de 150 000 \$;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 novembre 2018

QUE la Ville de Mont-Tremblant désigne la directrice du Service de la culture et des loisirs, madame Catherine Martel, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 11 448

11.3 Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT la demande d'événement sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant comprenant la fermeture de la rue Curé-Deslauriers au coin du chemin des Voyageurs jusqu'au carrefour giratoire de l'hôtel Marriott, le samedi 8 décembre de 11 h à 12 h 20 :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Association de villégiature Tremblant	24h Tremblant	7 au 9 décembre 2018	Station Mont Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 11 449

11.4 Appel d'offres sur invitation 2018-CL08 - entretien et damage des sentiers de *Fatbike* (vélo à pneus surdimensionnés) - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'entretien et au damage des sentiers de *Fatbike* et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet auprès de trois entreprises et qu'une seule soumission a été reçue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'octroyer à Cybercycle inc., le seul soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien et de damage des sentiers de *Fatbike* d'une durée de deux ans, pour un montant total de 30 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-52-498), soit respectivement 15 000 \$, taxes en sus, pour la période du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019 et pour la période du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020, avec possibilité de prolongation du contrat pour une période additionnelle d'un an conformément aux documents d'appel d'offres 2018-CL08, comme suit :

- du 15 novembre 2020 au 15 avril 2021 : 15 000 \$, taxes en sus.

Le paiement de chaque saison se fera en trois versements, aux dates et dans les proportions suivantes :

- le 15 décembre 30 %;
- le 15 février 35 %;
- le 15 avril 35 %.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
12 novembre 2018**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

- 15.1 Pétition pour la réfection des rues Dupras et Chalifoux.

- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM18 11 450

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Louise Boivin, avocate et OMA
Greffière adjointe

